

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2015

Présents : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère,

Excusées : M. Jany Cancela (*pouvoir à Catherine Cinquin*), Mme Mireille Chambon-Martin (*pouvoir à Michel Audard*), Mme Patricia Gerin (*pouvoir à Christiane Rampon*), Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay (*pouvoir à Patrick Favre*).

Secrétaire de séance : Christiane Rampon

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 mars 2015

Modifications apportées

Catherine Cinquin souhaiterait savoir à quoi correspondait, dans les mandatements des dépenses, le paiement pour Aviva catastrophes naturelles. Il lui est répondu que cela concerne l'assurance des bâtiments de la commune et que cette assurance est la même que les années précédentes.

Catherine Cinquin fait remarquer qu'il est inscrit dans le procès-verbal, dans la commission école, « Mireille Chambon-Martin rappelle que le Sou des Ecoles était contre et les instituteurs pour si l'horaire était à 8h30 ». Elle précise que Mireille Chambon-Martin a dit l'inverse, que le Sou des Ecoles était pour et que les instituteurs étaient contre, mais cela concernait l'ancienne mandature.

Concernant les questions diverses, Marie-Hélène Labruyère a constaté avec plaisir qu'il avait été écrit sur le procès-verbal qu'elle avait répondu ironiquement à Mireille Chambon-Martin lorsque celle-ci l'avait interpellée sur son implication dans l'intergénération.

Cyril Velay, ayant donné procuration à Patrick Favre, fait savoir qu'il souhaite que soit rectifié dans le sujet Indemnités d'Exercices de Missions des Préfectures « Cyril Velay intervient sur l'implication de Mme Perrault dans le cadre des NAP durant l'année scolaire, elle interviendra le jour du carnaval de 16h à 16h30 (période sous la responsabilité de la commune) pour gérer la sortie des enfants au portail. » alors qu'il est inscrit dans le procès-verbal « Cyril Velay intervient sur l'implication de la secrétaire pour être présente le soir pour compter les enfants ».

Dans le sujet finances approbation du compte administratif 2014, Christiane Rampon souligne que soit Philippe Nicaud s'est mal exprimé, soit Viviane Alarcon à mal retranscrit ses dires dans le paragraphe : « Philippe Nicaud rappelle qu'il y avait 29 000 € de dotation de l'Etat contre 25 000 € de dépenses par mois pour la mairie et un manque de 4 000€, situation très difficile. » Ce n'est pas un manque de 4 000€ mais plutôt un différentiel de + 4 000€. A ce sujet, Alain Laforest précise que les chiffres étaient inexacts, les dotations de l'Etat représentaient en 2014 31 723€ par mois.

Dans le sujet vote des taux d'imposition 2015, Christiane Rampon souhaiterait savoir pourquoi Viviane Alarcon n'a donné l'avis que de certains conseillers et pas de tous alors qu'un tour de table avait été fait. Soit on cite tous les conseillers, soit aucun nom ne doit figurer.

Christiane Rampon souligne que le procès-verbal contient beaucoup de fautes d'orthographe, ce qui est bien dommage car il est ensuite collé dans le registre des comptes rendus.

Dans le sujet programme voirie 2015, Monsieur le Maire a constaté qu'à la fin du texte sur ce sujet il y avait de nouveau le vote pour la demande de subvention des sarmentelles. Il souhaiterait que le secrétaire de séance relise le procès-verbal avant de l'envoyer et également fasse attention au copier-coller.

Monsieur le Maire précise que dans le sujet commission urbanisme, il est noté « Alain Laforest estime qu'il ne faut pas être trop précis et être vigilant dans le texte à cause des risques de procédure mais qu'il n'est pas contre la délibération ». Ce n'est pas délibération mais concertation.

Catherine Cinquin ne comprend toujours pas pourquoi il y a un compte-rendu et un procès-verbal. Pour elle, la formule utilisée par l'ancienne mandature était très bien. C'est quand même la secrétaire de mairie qui est la plus apte à faire les comptes rendus, ensuite un travail était fait avec le secrétaire de séance. Ce compte-rendu était relu par le Maire. Ce document est très important car il est ensuite collé dans le registre, et lorsque les procès-verbaux ont beaucoup de fautes, cela ne fait pas très sérieux.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en début de mandature il avait été dit que le compte-rendu était envoyé au secrétaire de séance qui devait en italique remettre ses annotations.

Marie-Hélène Labruyère avait trouvé l'exercice difficile de reprendre le compte-rendu pour des raisons de tournure de phrases.

Alain de Romefort trouve que cela fonctionne plutôt bien. Le compte-rendu est sous la responsabilité du Maire et le procès-verbal sous la responsabilité du secrétaire de séance pour rendre compte des débats, à condition que les délibérations soient conformes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2015 avec les modifications apportées.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Auberge Vigneronne a été vendue à M. et Mme Audouard à partir du 4 mai. La cuisine restera de la cuisine traditionnelle.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Sans objet

Finances

Approbation du Budget Primitif 2015

Distribution aux conseillers municipaux des documents officiels du Budget primitif 2015. Philippe Nicaud informe le conseil que le budget primitif sera voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif tel que travaillé en commission des finances, est présenté avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 657 051,77€. La section d'investissement est présentée avec une section d'investissement équilibrée à hauteur de 264 090,01€. En ce qui concerne les reports de l'année 2014 le montant des dépenses est de 60 370 € et le montant des recettes est de 30 066€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions pour les dépenses d'investissements, approuve le budget primitif 2015 tel que proposé et s'équilibrant en section de fonctionnement pour 657 051,77€ et en section d'investissement pour 264 090,01€.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

En dépense :

- Eglise : report de crédit de 11 600€ et proposition nouvelle de crédits de 70 000€
- Cyberspace : proposition nouvelle de crédits de 1 050€
- Acquisition foncière : report de crédits de 23 000€
- Jardin public : proposition nouvelle de crédits de 2 544€
- Bâtiments divers : report de crédit de 4 460€ et proposition nouvelle de crédits de 30 014,01€
- Travaux divers voirie : Report de crédits de 856€ et proposition nouvelle de crédits de 8 614€
- Révision PLU : Report de crédit de 2 964€ et proposition nouvelle de crédits de 8 600€
- Allée de chênes : report de crédits de 13 350€
- Informatique école mairie : Proposition nouvelle de crédits de 9 000€
- Site internet : Report de crédits de 4 140€
- Radar pédagogique : nouvelle proposition de crédits de 6 684€
- Cheminement doux : proposition nouvelle de crédits de 20 000€.

Philippe Nicaud, remercie la commission des finances qui a été efficace au cours des 4 réunions de préparation. Le budget est en baisse d'environ 160 000€ par rapport à 2014. Il précise que c'est un budget de haute vigilance.

Multiservices : rupture de la convention administrative entre la commune de Régnié-Durette et la gérante Madame Brigitte Duvernay

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers avoir reçu en mairie une lettre recommandée avec accusé de réception de la part de Madame Brigitte Duvernay demandant la rupture de la convention en date du 30 juin 2015. Il précise que sur la convention qui a été signée entre la commune et Madame Brigitte Duvernay, le délai de préavis est de 6 mois. Monsieur le Maire souhaiterait que le conseil se prononce sur l'acceptation ou non de la résiliation de la convention en date du 30 juin 2015. Un tour de table est fait. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rupture de la convention entre Madame Duvernay et la commune en date du 30 juin 2015.

Commissions communales et intercommunales

Commission économie locale

Philippe Nicaud informe le conseil qu'une réunion a eu lieu concernant le recrutement d'un nouveau gérant pour le multiservices. Une annonce a été faite pour paraître sur différents journaux, ainsi que le Trait d'Union et le site internet. Il passe le relais à la commission communication pour les parutions. Il contactera rapidement la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

Commission bâtiments

Alain Bellessort informe le conseil qu'une réunion a eu lieu sur les travaux prévus au budget 2015.

Commission urbanisme

Alain Bellessort informe le conseil qu'il a reçu l'étude topographique pour PLU et que celle-ci sera présentée lors de la prochaine commission.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil que les travaux d'eaux pluviales aux Braves sont terminés. Il est programmé fin avril du reprofilage et de l'enrobé à chaud sur différentes voies communales.

Commission intergénération

Concernant le repas des aînés, Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que le choix du traiteur a été fait par un groupe restreint, Monsieur le Maire, Mme Duthel et elle-même. Le traiteur retenu est Jean-Luc Maisson de Cercié pour un menu à 25€ par personne. Les inscriptions comptabilisées à ce jour sont de 37 aînés et 9 personnes invitées par le Club Lou Gras'mottes. Certains conseillers participeront au service. Une animation sera faite par Monsieur Georges Yéméniz.

Monsieur le Maire trouve dommage qu'un mail n'ai pas été envoyé aux membres de la commission comme il l'avait été dit lors de la séance du conseil municipal du 23 mars.

Commissions intercommunales

Alain de Romefort informe le conseil qu'il a été convié à la présentation des locaux de la pépinière d'entreprises qui se situe à côté du Pôle Emploi. L'accent sera mis sur l'arrière-pays. Une inauguration officielle aura lieu prochainement. A la suite de cette présentation, 4 élus de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais se sont rendus sur les hauteurs de Quincié voir le troupeau de moutons. Ces moutons sont destinés à entretenir les friches et les friches viticoles.

Questions diverses

Viviane Alarcon aurait souhaité revoir inscrit à l'ordre du jour la prime sur l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures. Christiane Rampon apporte une précision en indiquant que tous les agents titulaires bénéficient déjà d'une prime à la technicité. Viviane Alarcon aurait souhaité que les agents puissent obtenir l'IEMP dès cette année.

Catherine Cinquin demande à Alain Bellessort sur quoi il se base pour dire que des économies d'énergie ont été faites car il est stipulé dans le procès-verbal « suite aux économies d'énergie faites avec l'aide de Jean-Philippe Nuguet, il en ressort un bénéfice sur facture ». Il lui répond qu'une estimation provisoire est de 7 000€. Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre la fin de l'année pour avoir les chiffres exacts.

Marie-Hélène Labruyère demande à ce que le sujet extranet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire en prend bonne note.

Alain Bellessort souhaiterait savoir s'il y a des retours sur l'enquête sur les changements de destination des bâtiments et des logements vacants. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a eu que 5 retours à ce jour.

Alain de Romefort revient sur l'affaire de Monsieur Jean Gaze évoquée lors du conseil du 23 mars. Alain de Romefort croit se souvenir qu'Alain Laforest aurait dit que pour ne pas relancer de polémique sur le dossier, il ne l'avait pas transmis. Alain de Romefort précise que dans les délégations du maire, il ne peut prendre des décisions sur des affaires juridiques qu'en cas d'urgence. Il avait le devoir de transmettre ces documents. Monsieur le Maire lui répond que ce n'était pas une affaire juridique mais de simples documents.

Monsieur le Maire signale le manque de disponibilité des conseillers pour tenir le bureau de vote le dimanche 29 mars. Pour les élections régionales de décembre, il souhaiterait que tous les conseillers soient présents.

Monsieur le Maire a constaté qu'il y avait beaucoup d'absents lors des réunions de commissions et pour les personnes présentes, il serait bien de rester concentré sur le sujet.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le budget de l'année 2015 est très serré. Il ne faudra pas promettre des choses qui ne pourront pas être tenues.

Monsieur le Maire tient à remercier très sincèrement Madame Perrine Perrault pour le travail fourni pour l'élaboration du budget primitif 2015

La séance est levée à 21h45